

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2015

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Denis BRUSA, Elise GAVAND, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Excusés : Denis BRUSA donne pouvoir à Jean-François MICHEL, Guy JEANDOT donne pouvoir à Michel BONIN

Absent :

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire revient sur les événements tragiques du 13 novembre à Paris et demande à chacun de continuer à vivre ses engagements.

le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu du 30 octobre 2015

<u>Objet de la délibération</u> : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Schéma départemental de coopération intercommunale a été adressé et présenté lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 30 octobre. Madame le Maire ouvre ce jour le débat et rappelle que chaque conseiller municipal doit délibérer sur les propositions de modification de la situation actuelle.

Chaque point de la délibération est lu et expliqué.

Dans leur majorité, les élus disent leur accord pour que chaque Commune, chaque EPCI soit respecté dans ses choix.

Un élu souhaiterait un rattachement à ECLA relativement au besoin de vie et pour bénéficier des tarifs plus avantageux offerts aux scolaires. Voire même que le nouvel EPCI corresponde au périmètre du SCOT du Pays Lédonien.

Madame le Maire souhaiterait la constitution d'un grand EPCI à dominante plus rurale qui regrouperait la CCHS et la CCBP avec pour trait d'union le bassin versant de la Seille et pourquoi pas le Comté de Grimont.

A moyen terme, cela constituerait un EPCI aux dimensions suffisantes pour contrebalancer l'influence des grands EPCI urbaines. Cependant, la notion de proximité mérite d'être privilégiée.

Chaque proposition est mise au vote (voir délibération ci-après). A la majorité de 8 voix, les élus du Conseil Municipal souhaitent pour l'instant conserver tel quel le périmètre de leur EPCI

Vu l'article L5210-1-1 modifié par la loi NOTRE du 7 août 2015 qui indique notamment au IV « Un projet de schéma est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département. Il est présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale. Il est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable. »

Vu la Proposition de M. le Préfet du Jura de SDCI en date du 12 octobre 2015

Vu la position du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Bresse Revermont prise lors de la séance du 5 novembre 2015

Les élus de la commune de RUFFEY SUR SEILLE, après en avoir débattu

- Expriment leur désaccord avec la proposition de démantèlement de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille.
- Disent par 13 voix pour et 2 contre (Nadine VILLERET et Emmanuel BILLET) ne pas retrouver dans cette décision l'orientation fixée par la loi concernant la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie, des schémas de cohérence territoriale (SCOT), des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), de la complémentarité paysagère qui est donnée par la Seille et par l'ensemble de son bassin versant et des projets de communes nouvelles.
- S'interrogent sur la prise en compte des bassins de vie et sur la définition de ceux-ci. En effet en rattachant 9 communes de la CCCHS à l'éventuelle Grande communauté de Communes regroupant 5 anciennes communautés de communes peut-on encore parler de bassin de vie cohérent. En effet les PETR, les SCOT ne sont pas les mêmes et pour un certain nombre de syndicats il y a plus de lien avec la CCBR.
- S'interrogent sur la gouvernance d'un EPCI regroupant 141 communes et encore plus de conseillers communautaires et du rôle de proximité qu'il pourra jouer.
- Actent que des regroupements sont nécessaires mais que le département du JURA est un département rural et qu'il ne faut pas avoir une approche purement comptable mais également humaine et les ratios des grandes concentrations urbaines ou des régions fortement peuplées ne peuvent ni ne doivent être les mêmes.
- Rappellent que le législateur a permis des dérogations pour prendre en considération les spécificités de la montagne et des zones en sous densités et qu'il faut donc tenir compte de ces réalités.
- Demandent que soient prises en considération les demandes des élus car ce sont à eux de construire leur territoire dans le cadre ouvert par la loi.
- Demandent que, si les communautés de communes n'atteignent pas le nombre fatidique imposé par la loi, elles aient en premier choix la possibilité de fusionner en seul bloc avec la collectivité de leur choix.

En conséquence le conseil municipal de RUFFEY SUR SEILLE rejette le schéma directeur de coopération intercommunale tel que présenté et demande que soient étudiés, pris en compte et traduits dans les faits les aspirations des communes et des communautés de communes.

Par 8 voix pour et 7 contre (Evelyne PETIT, Daniel URBAIN, Michel BONIN, Guy JEANDOT, Hervé PARIS, Hervé ROME, Jean-Claude MARTEAU) ne voit pas l'intérêt d'une étude pour un rapprochement répondant à la cohérence des territoires de Bresse-Revermont et des coteaux de Haute Seille.

Objet de la délibération : modification compétence économique CCBR

Vu l'article L5211-17 du CGCT

Vu la délibération n° 68/15 « Modification de la compétence économique » du 17/09/2015 enregistrée en Préfecture du Jura le 28 septembre 2015.

Au vu des différents départs de médecins sur le territoire de la CCBR,

Afin de préserver une offre de santé au moins équivalente à celle d'aujourd'hui,

Afin de préserver les équilibres, la proximité et la solidarité sur l'ensemble de la CCBR

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

l'intégration au sein de la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Bresse-Revermont, développement économique, dans l'action de développement économique, l'ajout de « Activités liées à la santé », « La Communauté de Communes participe à la réalisation d'équipements permettant le maintien et le développement de l'offre de santé sur le territoire par exemple Maison de Santé Pluridisciplinaire, télé-médecine ».

Objet de la délibération : subventions aux associations 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Coopérative scolaire **300.00**

A.D.M.R. **165.00**

Les crédits nécessaires sont imputés sur l'article 6574 du budget primitif 2015

Concernant les autres associations, une subvention pourra être allouée dès lors que le bilan financier sera communiqué.

Objet de la délibération : Taxe affouage parcelle 9

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du nombre d'affouagistes dans la parcelle 9 et de l'estimation globale de celle-ci,

Après que MM. Jean-Claude MARTEAU, Hervé PARIS et Daniel URBAIN, attributaires d'un affouage, se soient retirés, un débat a porté sur la valeur estimée des bois. Il apparaît que l'ONF ait fixé un prix élevé eu égard à la dimension et à la quantité du bois offert à la coupe.

Après en avoir délibéré,

FIXE la taxe d'affouage pour la parcelle 9 comme suit :

Parcelle 9 : 100.00 € (30 affouagistes)

Un titre de recettes sera adressé à chaque affouagiste suivant la liste des affouagistes

Objet de la délibération : Droit de place commerçant non sédentaire

Considérant que le montant de droit de place n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2009,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

FIXE le droit de place à 35 euros mensuel à compter du 1^{er} janvier 2016 pour tout emplacement hebdomadaire sollicité par un commerçant non sédentaire.

Par ailleurs, décide de ne pas augmenter la location de la salle polyvalente et de la salle des associations pour 2016.

<i><u>Objet de la délibération</u></i> : questions diverses

Bilan journée Lecourbe : compte tenu des subventions du Conseil Régional et du Conseil Départemental (1 000 € chacun), du financement des affiches et des 3 panneaux pris en charge par la CCBP, le bilan est d'environ 2400 € à charge de la Commune.

Emmanuel BILLET rapporte que les membres de la commission Lecourbe proposent la réalisation d'un DVD sur lequel figureraient une vidéo des scènes jouées devant le bâtiment Lecourbe, des conférences et des photos de la journée.

La commission propose d'en réaliser 50 et de les vendre afin de défrayer la personne bénévole ayant réalisé la vidéo.

Restauration vitraux église : la DRAC versera à la Commune la somme de 2 490 € soit 20% des travaux HT ce qui déclenchera une subvention identique du Conseil Départemental

D.I.A. : le conseil décide de ne pas préempter sur les ventes des immeubles BALAUD rue Saint-Aignan et BOYET rue d'Oisenans.

Renouvellement contrat gaz salle polyvalente : le contrat avec La Mure Bianco arrive à échéance le 31 janvier. D'autres fournisseurs ont fait des propositions il y a quelques mois lesquelles ont été analysés par les « spécialistes » gaz du Conseil. Le Conseil leur donne tous pouvoirs pour prendre la décision qu'ils jugeront la plus favorable pour la Commune après sollicitation des devis actualisés.

Aire de grand passage : Mme le Maire signale qu'un courrier recommandé avec accusé réception a été adressé au Préfet rappelant notamment que le PLU n'autorisait pas le caravanage dans ce secteur.

La zone est classée « NDL » (Zone Naturelle de Loisirs). Le Conseil Municipal s'est prononcé défavorablement par deux fois au sujet d'une telle implantation. Aussi, toute décision administrative contraire à cette réglementation constituerait-elle un abus de pouvoir.

Panneau sentier des eaux vives : Emmanuel BILLET rappelle qu'il faudrait trouver un emplacement pour remettre le panneau de la rue du Bas d'Oisenans

Vœux à la population : vendredi 8 janvier à 18 h 30

Bureau de vote élections régionales :

08 h 00 à 10 h 30 : Denis BRUSA, Guy JEANDOT, Annie RENARD

10 h 30 à 13 h 00 : Elise GAVAND, Jean-Claude MARTEAU, Daniel URBAIN

13 h 00 à 15 h 30 : Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Hervé ROME

15 h 30 à 18 h 00 : Jean-François BAEZA, Jean-François MICHEL, Evelynne PETIT, Véronique RAMEAUX

Prochaine séance : vendredi 22 janvier 2016